



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E15085

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2026

ÉDITÉ LE

16/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/09/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/09/2025
10 000

Raison sociale : ELEC-EAU

47 RUE DE LA PETITE VITESSE
72300 SABLE-SUR-SARTHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 484216064

Siret : 484 216 064 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3273180

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 115166293

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 115166293

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 02 43 95 07 22

Portable : 0615853274

Fax :

Site Internet : <http://www.eleceau.fr>

E-mail : aurelie.diouf@eleceau.fr

Responsabilité légale :

BCF (925 261 752)

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/04/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	05/04/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.